

PRÉFET de MAINE-ET-LOIRE

**Direction départementale
des Territoires**

Angers, le **29 JUL. 2019**

Service Urbanisme, Aménagement et Risques
Unité Prévention des Risques Naturels et Technologiques

Le Préfet de Maine-et-Loire
à

Référence : SUAR/PRNT - 025-2019- MCB/MHH
Affaire suivie par : Marie-Claire Benoît
marie-claire.benoit@maine-et-loire.gouv.fr
Tél. : 02 41 86 62 12

Monsieur le Président
Communauté Urbaine ANGERS LOIRE METROPOLE
83, rue du Mail
CS 80011
49020 ANGERS CEDEX 2

Vos références :

Objet : « **Porter à connaissance** » relatif aux installations classées
de la société ACTION LOGISTICS FRANCE
pour son site de VERRIÈRES-EN-ANJOU

P.J. : Porter à connaissance des règles d'urbanisme, cartographies

La société ACTION LOGISTICS FRANCE a déposé un dossier pour la création d'une plate-forme logistique sur la commune de VERRIÈRES-EN-ANJOU dans la zone du Parc Activités Océane. Des risques d'incendie qui ne pourront être contenus au sein des limites de propriété, sont mis en évidence par l'étude de dangers de l'exploitant et repris dans le rapport d'inspection de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des Pays-de-la-Loire en date du 11 janvier 2019.

Suite à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation du site, en date du 22 janvier 2019, et conformément aux dispositions de la circulaire DPPR/SEI2/FA-07-006 du 4 mai 2007, relative à la maîtrise de l'urbanisation autour des sites classés, je porte officiellement à votre connaissance les cartes des effets potentiels et les préconisations en matière de maîtrise de l'urbanisation autour de ce site. Je vous demande d'appliquer ces préconisations sur ces périmètres, pour instruire toute demande de construction ou d'aménagement. Ces documents doivent vous permettre, éventuellement, de motiver un refus d'une demande d'autorisation d'urbanisme ou de lui imposer des prescriptions particulières, en application de l'article R.111-2 du Code de l'urbanisme.

.../...

Ces informations doivent être prises en compte dans les meilleurs délais dans les actes d'occupation ou d'utilisation du sol et à l'occasion de la prochaine révision du Plan local d'urbanisme de la commune de VERRIÈRES-EN-ANJOU.

La Direction départementale des territoires - service urbanisme, aménagement, risques - 15 bis rue Dupetit-Thouars – 49047 ANGERS Cedex, ddt-suar-prnt@maine-et-loire.gouv.fr, se tient à votre disposition pour vous fournir, si besoin, le rapport de l'inspection des installations classées.


Le Préfet de Maine-et-Loire,
René BIDAL

Copie avec pièces jointes à :

Monsieur le Maire de VERRIÈRES-EN-ANJOU
Préfecture de Maine-et-Loire
DREAL PdL, DREAL PdL/UT49
DDT 49 : SUAR/PAT Est, SG/Affaires juridiques



PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

*Direction départementale
des territoires*

Service Urbanisme, Aménagement, Risques

Unité Prévention des Risques Naturels et Technologiques

Référence : SUAR/PRNT – 25-2019-MCB/MHH

**PORTER A CONNAISSANCE DES RÈGLES D'URBANISME
autour des installations classées de la société ACTION LOGISTICS FRANCE à
Verrières-en-Anjou.
par courrier en date du juillet 2019**

Ce document identifie les constructions et les aménagements pouvant être autorisés dans le périmètre des zones d'effets irréversibles (ZEI) autour de l'installation classée.

Préconisations en matière de maîtrise de l'urbanisation

A l'intérieur de la zone d'effets irréversibles (seuil ZEI) :

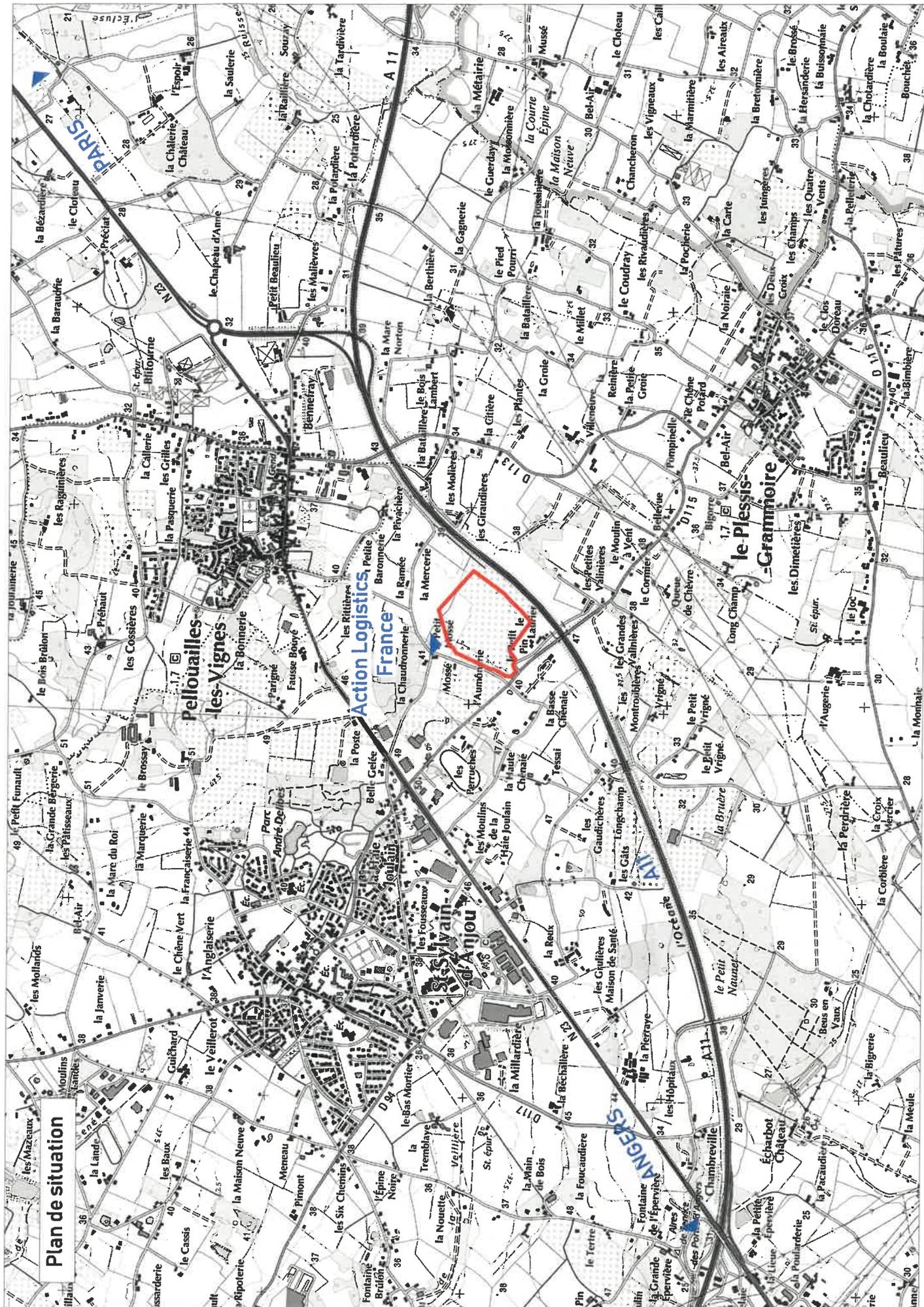
- Sont autorisées :
 - les installations industrielles directement en lien avec l'activité à l'origine du risque ;
 - l'aménagement ou l'extension de constructions existantes sous réserve de ne pas augmenter la population exposée aux effets irréversibles ;
 - les nouvelles installations classées soumises à autorisation compatibles avec cet environnement.
 - Les changements de destinations doivent être réglementés dans le cadre des autorisations énoncées ci-dessus.

Il paraît important de souligner que les dommages aux personnes et aux biens ne peuvent être exclus au-delà des périmètres définis. Il convient d'être vigilant et prudent sur les projets en limite de zone d'exposition aux risques et d'éloigner autant que possible les projets importants ou sensibles.

Pièces jointes :

- Plan de situation
- Carte enveloppe des dangers potentiels

Seuil ZEI : Les seuils des effets irréversibles délimitent la zone des dangers significatifs pour la vie humaine.



Plan de situation

Action Logistics France

le Plessis-Grainnoire

Angers



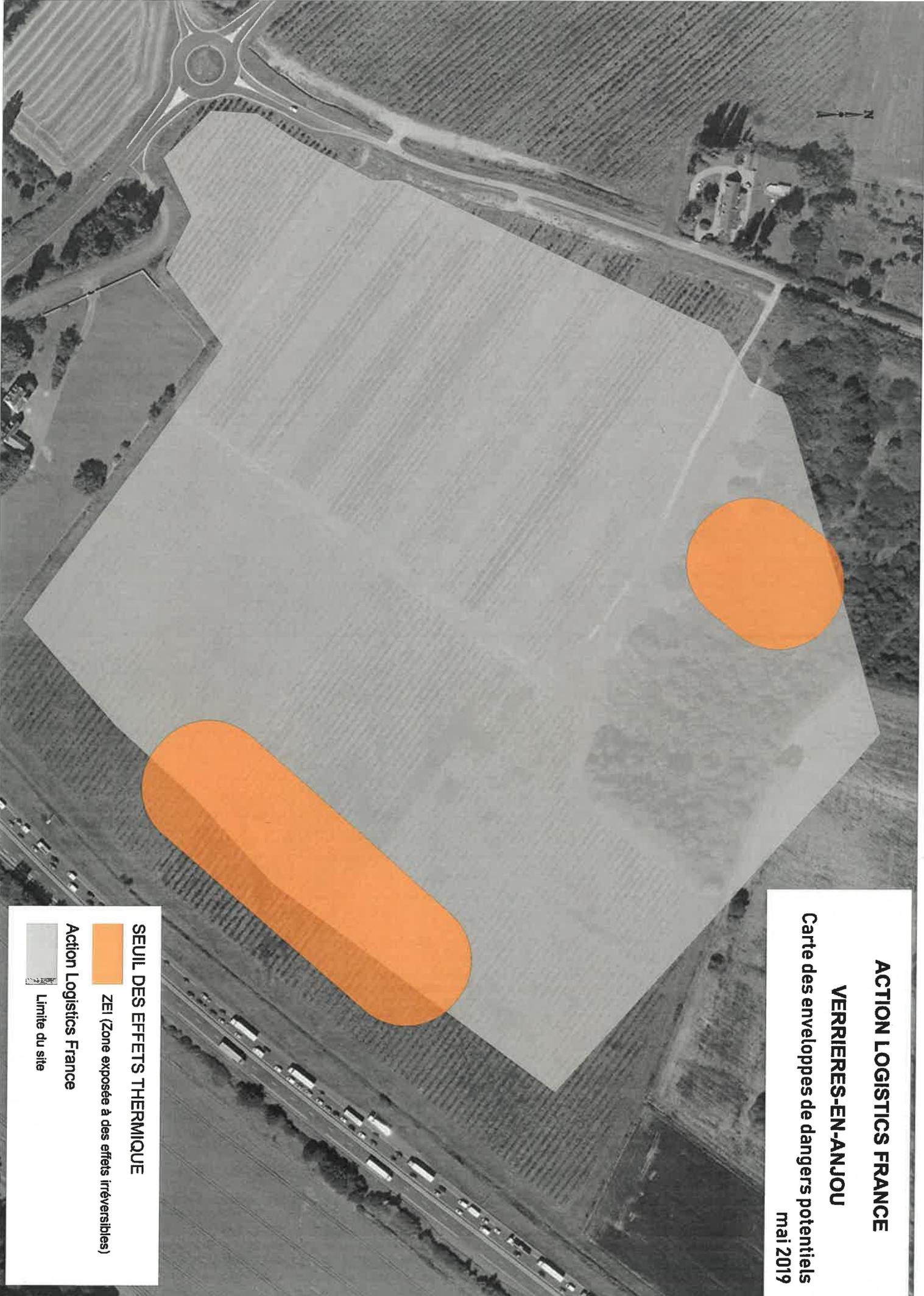
ACTION LOGISTICS FRANCE
VERRIERES-EN-ANJOU
Carte des enveloppes de dangers potentiels
mai 2019

SEUIL DES EFFETS THERMIQUE

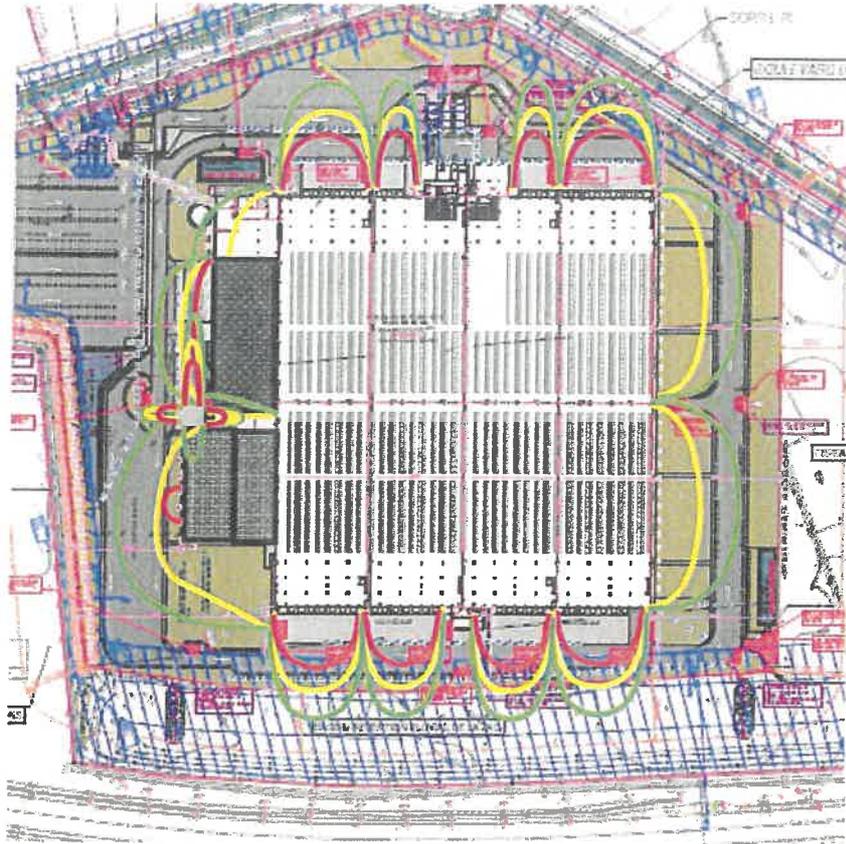
 ZEI (Zone exposée à des effets irréversibles)

 Action Logistics France

 Limite du site



CARTOGRAPHIE ENVELOPPE DISTANCE EFFETS FLUX THERMIQUES 3 cellules



Légende :	
	Quai/Mezzanine
	Zone déchets
	Petite Cellule Produits Dangereux
	Grande Cellule Produits Dangereux

Légende :	
	Flux 8 kW/m ²
	Flux 5 kW/m ²
	Flux 3 kW/m ²

